

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'avril 2011 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour d'avril deux mille onze (26/04/2011) à 14 h 40, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Monsieur Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Madame Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie  
 Monsieur Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

---

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, et madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, assistent également à la séance.

**11-04-01**

**PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de cinq heures ayant débuté à 8 h, précédant le présent conseil, où l'ordre du jour était :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Suivi du dossier « santé »;
- b) Suivi autres dossiers.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Ressources humaines (sécurité incendie, LET, bureautique);
- b) Contrat d'évaluation, appel d'offres sur invitation (contrat de 3 ans).

**S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE, GREFFE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Sécurité incendie : modification de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Gestion de l'exploitation du sable et du gravier : option retenue pour le contrôle du site 21M09-1 (sur le chemin Snigole à Clermont);
- c) Suivi autres dossiers.

**S.T.4 AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

- a) Suivi de dossiers avec monsieur André Tremblay (MRC) et rencontre avec monsieur Sylvain Touchette (Péto-T).

**S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- a) Plan stratégique de consolidation et de développement des voies récréatives;
- b) Schéma d'aménagement et de développement;

- c) Logement social sur le territoire de la MRC;
- d) Plan de développement intégré des ressources et du territoire;
- e) Pointe-aux-Alouettes;
- f) Alliance paysage;
- g) Cours d'eau;
- h) Dossier éolien;
- i) Route 138, suivi rencontre le 4 mai prochain.

#### **S.T.6 COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES**

- a) Présentation du projet par Tousignant Conseil Gestion (consultants) et par Communications Xittel (fournisseurs).

#### **S.T.7 VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS**

- a) Présentation du projet par Mme *Louise Dallaire*, agente de développement, projet VATL Moelle épinière et motricité Québec

#### **S.T.8 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Revue de l'ordre du jour;
- b) Retour sur la rencontre du comité GMR;
- c) Réparation de la côte, chemin Snigole.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

11-04-02

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2011**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2011.

11-04-03

#### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC ET DU TNO ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL 2011**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) et du TNO et les frais de déplacement, et ce, pour mars et avril 2011.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ DES CADRES**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité respectives au conseil des maires.

11-04-04

#### **COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211-04-11 DÉCLARANT LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À L'ÉGARD DES SYSTÈMES COMMUNAUTAIRES DE TÉLÉCOMMUNICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 09-08-05 adoptée le 25 août 2009, la MRC de Charlevoix-Est a annoncé son intention de déclarer sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire, en exerçant par règlement en vertu des dispositions de l'article 678.0.1 du *Code municipal*, relativement aux systèmes communautaires de télécommunication en matière de services Internet haute vitesse, cette résolution ayant été adoptée en vertu de l'article 678.0.2.2 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de cette résolution a été dûment transmise par la MRC à chacune des municipalités concernées et que cette dernière s'est conformée par la suite à toutes les exigences des articles 678.0.2.3 et 678.0.2.4 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC respecte les délais prévus à l'article 678.0.2.7 du *Code municipal* pour adopter, selon l'article 678.0.2.1 du *Code municipal*, le présent règlement et qu'un avis de motion a été dûment donné à l'assemblée de son conseil tenue le 29 mars 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du MAMROT afin d'accroître la desserte en matière de services d'accès à Internet haute vitesse, et ce, sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de toutes les municipalités locales et de la population de la MRC que cette dernière déclare et exerce sa compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication selon les modalités prévues au présent règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est adopte le règlement numéro 211-04-11;

**QUE** le conseil, par ce règlement, statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 211-04-11 déclarant la compétence de la MRC de Charlevoix-Est à l'égard des systèmes communautaires de télécommunication ».

#### **ARTICLE 3. OBJET**

La MRC déclare par la présente sa compétence à l'égard des systèmes communautaires de télécommunication de toutes les municipalités locales de son territoire, afin d'exercer la compétence que lui confère l'article 678.0.1 du *Code municipal*.

#### **ARTICLE 4. POUVOIRS**

Aux fins du présent règlement, la MRC de Charlevoix-Est a le pouvoir :

- 4.1 De procéder à des appels d'offres publics ou sur invitation en vue d'offrir les services requis pour assurer l'exercice de cette compétence;

- 4.2 De louer ou d'acquérir de gré à gré, par expropriation ou autrement, tous les biens meubles et immeubles nécessaires;
- 4.3 D'organiser, d'opérer ou de confier à un ou des tiers la gestion d'un service intermunicipal en lien avec les systèmes communautaires de télécommunication, notamment en matière d'accès à Internet haute vitesse;
- 4.4 D'opérer, d'entretenir ou de confier à un ou des tiers l'opération et l'entretien de sites reliés à l'offre de services communautaires de télécommunication;
- 4.5 De régir l'organisation, l'opération, l'administration et le financement de l'ensemble de ces services.

À ces fins, la MRC de Charlevoix-Est possède tous les pouvoirs de toutes les municipalités à l'égard desquelles elle a déclaré sa compétence, à l'exception de celui d'imposer des taxes; les pouvoirs de la MRC sont exclusifs à ceux de ces municipalités quant à l'exercice de cette compétence et la MRC est dans ce cas substituée aux droits et obligations de ces municipalités. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de perception et autres actes des municipalités auxquels la MRC est substituée et qui sont relatifs à la compétence qu'exerce cette dernière en vertu du présent règlement demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou abrogés.

#### **ARTICLE 5. DROIT DE RETRAIT**

Comme prévu à l'article 678.0.2.9 du *Code municipal*, aucune municipalité locale ne peut exercer de droit de retrait pour se soustraire à la compétence déclarée par la MRC en vertu du présent règlement.

#### **ARTICLE 6. RÉPARTITION DES DÉPENSES**

Les dépenses d'exploitation et d'immobilisations encourues dans le but de réaliser l'objet du présent règlement, diminuées des subventions gouvernementales reçues ainsi que des revenus générés par les services communautaires de télécommunication, sont réparties de la manière suivante :

La MRC peut établir, par résolution, toute méthode pour déterminer les dépenses assumées par les municipalités en tenant compte, notamment, de la nature des services offerts à chaque municipalité, de la richesse foncière uniformisée des municipalités locales, de la population des municipalités locales desservies, du nombre et de la catégorie des unités d'évaluation des municipalités locales, ou tout autre élément jugé pertinent, le tout dans le but d'assurer une répartition équitable et une gestion efficace des modes de desserte des services de télécommunication.

S'il s'avère que les services de télécommunication, pour diverses raisons, ne peuvent pas être offerts sur le territoire d'une municipalité locale, cette dernière devra être soustraite des dépenses à assumer. La somme totale des dépenses devra ainsi être assumée par les municipalités locales desservies, et ce, selon les modalités établies par résolution de la MRC de Charlevoix-Est.

<b>ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
-------------------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

c. c. Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

**11-04-05**

**COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : ABROGATION DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 11-02-14**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 11-02-14 ayant pour titre « Programme Communautés rurales branchées : demande d'aide financière révisée »;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'aide financière demandée au MAMROT n'est plus de 559 511 \$, mais de 515 149 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 11-02-14 et de déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une nouvelle demande d'aide financière révisée.

**11-04-06**

**PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE RÉVISÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix-Est, de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré ont présenté conjointement un projet visant à offrir un service Internet haute vitesse (IHV) aux secteurs non desservis dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du projet est de fournir un service IHV de qualité analogue à celui offert en milieu urbain et à un coût comparable sur l'ensemble du territoire visé;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMROT a annoncé aux trois (3) MRC concernées, le 13 avril 2010, l'octroi d'une aide financière globale et maximale de 1 479 148 \$ pour la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres partenaires, dont la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Charlevoix et les centres locaux de développement (CLD) des trois MRC concernées, ont également annoncé une contribution financière pour la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions publiques publiée le 31 août 2010 par la MRC de Charlevoix, mandataire du projet pour les trois MRC concernées, sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans les journaux distribués sur les territoires de ces trois MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a entériné les recommandations du comité chargé d'évaluer les propositions reçues et que ces recommandations ont été transmises au MAMROT, par la MRC de Charlevoix, pour validation et acceptation selon les modalités du programme Communautés rurales branchées;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC sera propriétaire des équipements qui seront installés sur son territoire et qu'il est donc pertinent que le MAMROT établisse trois ententes de partenariat en vertu du programme Communautés rurales branchées avec les trois MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit renoncer à recevoir une aide financière globale et maximale de 1 479 148 \$ du MAMROT pour elle-même et les deux autres MRC concernées et doit plutôt demander au MAMROT une aide financière révisée, pour une somme maximale de 515 149,17 \$, selon un estimé établi à partir des coûts du projet calculés sur la base des propositions retenues dans le cadre de l'appel d'offres et figurant dans un tableau présentant un budget ventilé pour les trois MRC concernées et dont le coût total est évalué à 1 652 412,40 \$, réparti comme suit :

- MRC de Charlevoix-Est : 772 719,80 \$
- MRC de Charlevoix : 616 752,42 \$
- MRC de La Côte-de-Beaupré : 262 940,19 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déposer une demande financière révisée au MAMROT de 515 149 \$.

Il est également résolu que la MRC de Charlevoix-Est autorise le préfet, monsieur Bernard Maltais, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, toute entente devant intervenir entre la MRC et le MAMROT dans le cadre du programme Communautés rurales branchées.

11-04-07

**COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212-04-11 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a obtenu une aide financière de 515 149 \$ du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*, qui octroie une aide financière maximale de l'ordre de 66 2/3 % du coût des dépenses admissibles pour les municipalités et les MRC qui visent l'accès à un service Internet haute vitesse (IHV) pour les citoyens, les organismes et les entreprises des communautés rurales du Québec qui ne bénéficient pas encore d'un tel service;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a élaboré un tel projet, conjointement avec les MRC de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré, afin de fournir un service d'Internet haute vitesse (IHV) de qualité analogue à celui offert en milieu urbain et à coût comparable sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal, la MRC de Charlevoix-Est a adopté un règlement le 26 avril 2011 déclarant sa compétence à l'égard des systèmes communautaires de télécommunication pour toutes les municipalités locales de son territoire (Règlement numéro 211-04-11);

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des modalités pour se prévaloir de l'aide financière du MAMROT est l'engagement de la MRC de Charlevoix-Est à la financer sur une période de cinq (5) ans (une aide financière du MAMROT rembourse la partie admissible d'un financement étalé sur cinq ans et contracté par la MRC);

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière est majorée d'un montant représentant le coût total de financement du loyer de l'argent au moment du financement du projet, le tout étant remis en versements annuels égaux et consécutifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est ne possède pas les crédits pour couvrir les parties subventionnée et non subventionnée et qu'elle doit emprunter cette somme;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'intérêt et les frais d'escompte sont évalués à une somme de 77 272 \$, soit 10 % du coût total de l'emprunt requis pour réaliser le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est adopte le présent règlement en vue de contracter un emprunt sur cinq (5) ans pour défrayer la portion financée par le MAMROT (515 149 \$), soit les deux tiers des coûts du projet, ainsi que les autres contributions gouvernementales (61 897 \$), la portion exigée de la part du milieu (195 673 \$) et les frais d'intérêt (77 272 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de financement de cet emprunt seront également remboursés par le MAMROT dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire de la MRC de Charlevoix-Est tenue le 29 mars 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et unanimement résolu :

**QUE** le règlement numéro 212-04-11 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 849 992 \$ dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

#### **ARTICLE 1. TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement portera le titre de « *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 849 992 \$ dans le cadre du programme Communautés rurales branchées* » et porte le numéro 212-04-11.

#### **ARTICLE 2. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 3. NATURE DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La MRC de Charlevoix-Est est autorisée à verser la somme de 660 589 \$ (719 557 \$ incluant les taxes) à l'entreprise Xittel Télécommunications dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* et en vertu d'un contrat qui sera signé avec l'entreprise ayant été retenue dans le cadre d'un appel d'offres

public réalisé en août 2010, et ce, conditionnellement à l'approbation du présent règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

De façon détaillée, les travaux décrétés consistent à mettre en place un réseau de télécommunication permettant à terme, entre autres, l'accès à des services Internet haute vitesse pour 1 144 ménages et entreprises encore non desservis par ce service sur le territoire de la MRC Charlevoix-Est. Les infrastructures à mettre en place permettront le déploiement d'un réseau utilisant la technologie WIMAX et Wi-Fi de dernière génération comprenant entre autres, la mise en place de :

- Quatorze (14) tours principales de 30 mètres, dont 3 sites WIMAX et 11 sites Wi-Fi;
- Les équipements de distribution et d'accès correspondants tels des modems de fibre optique, des radios de transmission par micro-onde en point à et en point multipoint, des tours d'extension et des tours répartitrices. Il est à noter que le détail entourant les tours et les équipements requis sont appelés à évoluer selon les travaux d'ingénierie détaillée qui seront réalisés à la suite de l'octroi du contrat.

De même, la MRC de Charlevoix-Est est autorisée à verser la somme de 53 163 \$ en frais accessoires au projet tels que des études préliminaires, des honoraires professionnels et des frais d'intérêts (marge de crédit) en cours de projet.

Par ailleurs, la MRC de Charlevoix-Est est autorisée à défrayer le coût des frais d'intérêt estimés à 77 272 \$.

Les coûts du projet sont décrits au document intitulé « Sommaire des coûts du projet de desserte d'IHV sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est », joint à la présente sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

La contribution financière de la MRC de Charlevoix-Est et du MAMROT, à ce programme, s'établit comme suit :

- **Selon l'aide financière accordée par le MAMROT le 3 mars 2011 :**

MRC de Charlevoix-Est	195 673 \$
Autres partenaires	61 897 \$
MAMROT (frais d'intérêt)	77 272 \$
MAMROT	515 149 \$
<b>Coût total du projet</b>	<b>849 992 \$</b>

#### **ARTICLE 4. EMPRUNT DÉCRÉTÉ**

La MRC de Charlevoix-Est est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 849 992 \$, incluant une somme de 77 272 \$ pour couvrir les frais d'intérêt temporaires et les frais d'escompte évalués à 10 %, aux fins indiquées au présent règlement.

#### **ARTICLE 5. TERME DE L'EMPRUNT DÉCRÉTÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la MRC de Charlevoix-Est est autorisée à emprunter une somme de 849 992 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

#### **ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

La MRC de Charlevoix-Est affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute aide financière ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Ainsi, la MRC de Charlevoix-Est pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du MAMROT, laquelle confirmation est jointe à l'annexe B.

#### **ARTICLE 7. EMPLOI D'UN EXCÉDENT**

S'il advient que le coût réel de certaines dépenses autorisées par le présent règlement était inférieur au montant prévu, le conseil de la MRC de Charlevoix-Est est autorisé à appliquer le solde non dépensé pour payer l'excédent du coût de certaines autres dépenses aussi autorisées par le présent règlement.

#### **ARTICLE 8. CLAUSE D'IMPOSITION**

La contribution de la MRC est répartie entre les municipalités participantes dont le territoire fait partie de celui de la MRC proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

#### **ARTICLE 9. SIGNATAIRES DE DOCUMENTS**

Les signataires autorisés à signer tout document relié au présent emprunt auprès d'une institution financière sont monsieur Bernard Maltais, préfet, et monsieur Pierre Girard, directeur général de la MRC de Charlevoix-Est.

#### **ARTICLE 10. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

11-04-08

#### **PROJET INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : SUIVI DE LA DEMANDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (DEC)**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Charlevoix-Est, de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré ont présenté conjointement, en décembre dernier, une demande d'aide financière à Développement économique Canada (DEC) pour financer une partie du projet visant à offrir un service Internet haute vitesse (IHV) aux secteurs non desservis dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

**CONSIDÉRANT QUE** pour la MRC de Charlevoix-Est (MRC) cette aide financière demandée à DEC correspond à une somme de 112 232 \$, soit 14,52 % du projet dont le coût total pour la MRC est de 772 720 \$, le reste du financement provenant du MAMROT (515 149 \$), du Centre local de développement de la MRC (10 000 \$), de la SADC (4 676 \$), de la CRÉ de la Capitale-Nationale (47 221 \$) et de la MRC (83 442 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent commencer ce printemps pour être exécutés avant la fin de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois MRC, dont celle de Charlevoix-Est, n'ont reçu aucune réponse de DEC à ce jour, et ce, 5 mois après le dépôt de la demande accompagnée d'un dossier complet relatif au projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de demander à Développement économique Canada de fournir une réponse à la demande d'aide financière déposée conjointement par les MRC de Charlevoix-Est, de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré pour le projet visant à offrir un service Internet haute vitesse (IHV) aux secteurs non desservis dans le cadre du Programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

c. c. M. Kevin Atkins, Développement économique Canada  
M. Christian Audet, Développement économique Canada  
M. Pascal Harvey, SADC de Charlevoix  
Mme Karine Horvath, MRC de Charlevoix  
M. Jacques Pichette, MRC de La Côte-de-Beaupré

11-04-09

**ASSURANCES COLLECTIVES, RENOUVELLEMENT ANNUEL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2011 AU 30 AVRIL 2012 AVEC LE REGROUPEMENT DE QUÉBEC, BEAUCE, PORTNEUF, MAURICIE, LAURENTIDES AUPRÈS DE LA SSQ**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de renouveler les assurances collectives avec le Regroupement de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides auprès de la SSQ, et ce, du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012.

11-04-10

**GESTION DOCUMENTAIRE, DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents suivants conformément au calendrier de conservation de la Fédération québécoise des municipalités :

<b>AÉROPORT DE CHARLEVOIX</b>	
Gazette du Canada	2000
Liste des attachements – documents français	1996
Modifications proposées aux mesures de sûreté aux aérodromes et aux mesures de sûreté des transporteurs aériens	1996
Projet d'équipements de sûreté	1996
Orientation aéroportuaire (test)	1982
Procédures ESS – Contrôle des véhicules	1991
Sécurité et rapports (test)	1982
Communications radio (test)	1982
Adresses d'aéroports et téléphone	

Purin épandage	1996
Lettre offrant de rampe	1995
Publicité – magazines – dépliants	1997
Contrat de publicité	1999
Brochure Le Point	1996
Horaires de travail	1994-95-97 2004-2005- 2006-2007- 2009
Colloque politique nationale des aéroports	1996
Plan de la présentation (réflexions sur l'avenir du transport aérien au Québec)	
Note de service – Projet de réparations majeures à la piste	1996
Cartes de crédit	1995-1997
Bon de commande Les Pétroles Therrien inc.	1998
Bell – Forfaits 1999-2000 plus guide d'instruction du téléphone	2000
Demande de renseignements – tarification ville de Saint-Georges	1999
CAQ (conseil des aéroports du Québec), dépliants d'information	
Demande d'emploi	1999-2004
Déplacements Serge Bouchard et Sylvie	2003
Mouvements à l'aéroport de Charlevoix	1994-1995- 1996
Activités de colloque	2002
Formation du directeur délégué (Sécuritair inc.)	2000
Formation	1982
Pannes d'électricité	2001
Bogue de l'an 2000 (informations de Transport Canada)	
Déplacement	2004
Commande de carburant	2004-2005
Feuilles de temps	2004-2005- 2006
Heures supplémentaires	2003
Projet de la politique de transport aérien et liste des participants	2002
Tâches et responsabilités	
Inventaire	2003
Formulaires vierges (Relevé d'événement, registre des vérifications)	
Plan stratégique pour le réseau aéroportuaire du QC (Min. Transp.)	1992
Spectacle aérien	1999
L'Aérotourisme au Québec	1996
Formulaire d'inscription colloque AQTR	
Liste touristes arrivant avec leur AVIM.	2003
Plan des mesures d'urgence aéroport de Rivière-du-Loup	
Manuel d'intervention d'urgence environnementale aéroport de Charlevoix (manuel secondaire)	1997
Manuel sur la planification des mesures d'urgence aéroportuaire	1992
Manuel plan d'intervention d'urgence Donohue	1995
Guide nord-américain des mesures d'urgence	1996
Bird Hazards to Aircraft (livre)	
Plan de mesures d'urgence municipales	1981
Plan de l'ancien aéroport	

Mesures de sûreté des transporteurs aériens copie secondaire)	2002
Propositions pour l'utilisation de terrains (procédure de soumission de NAV Canada, Région de l'est)	

<b>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
Remises gouvernementales	1997
Factures des quotes-parts	1991-1993
Factures des quotes-parts	1997-1999
Factures des quotes-parts	2000
Factures des quotes-parts	2002-2003
Plaintes de collecte sélective	2004
Conciliations bancaires	2000
Billets de courtoisie	
Comptes client	1997
Bon de pesée	1997
Bon de pesée	1988-1992
Bon de pesée	1997-1999
Bon de pesée	2002-2003
Document de référence des matières résiduelles	2004
Déclaration annuelle CARRA	2002
T4	1996-1998
T4	2002-2003
Relevé 1	1998
Relevé 1	2002-2003
Déclaration des salaires	1991-2003
Correspondance sur la réserve mondiale	2004
Information sur Recyc-Québec	2004
Fiches des codes de taxes de toutes les municipalités de Charlevoix-Est	2004
Relevé de compte	1991-1993
Relevé de compte	1997-2003
Liste de cueillette TNO	
Balance mensuelle	2003
Comptes	1991-1992
Comptes	1998-1999
Registre d'enfouissement	1989-1997
Manifeste de disposition de sols contaminés	1993
Accidents de travail	1990
Relevés des frais médicaux	1994
Bulletin de loi sur les archives	1998
Remises	1991
Factures	1993,2
Factures	2000-2003
Impôts	2000-2001
Bordereaux de dépôt	1992-1993
Bordereaux de dépôt	1996
Bordereaux de dépôt	2000-2003
États financiers (copies secondaires)	1978,2

Comptes	1996
Comptes	2001
Comptes	2003
Répartition de dette à long terme	2003
TPS	1991
TPS	2000
TVQ	1993-1998
Lettre de fermeture de compte RIDESCE	2004
Soumission RIDESCE Enlèvement et transport des déchets (option 2), (copie secondaire)	1990-1991
Liste des dépenses du pont	1999
Reçus d'impôts	1999
Registre des enfouissements	1999
Lettre de confirmation de présence	1998
Facturation T. Bois Mignault	2003
Factures de publicité	2004
Horaire des cueillettes	2004
Coupons de pesée d'Aurel Harvey	
Factures collectes sélectives	2003
Lettres de crédit de taxes	2003
Talons de chèque	2003
Taux CSST	1986-1988
Taux CSST	1990-1994
Taux CSST	1996-1997
Taux CSST	2000
Fonctionnement du système téléphonique BELL	
Factures des cartes d'appels	2000
Cessations d'emploi	1994
Cessations d'emploi	1996-1997
Cessations d'emploi	2002
Déclaration des retenues à la source	1997-1998
Confirmation de dépôt REER	1996
Confirmation de dépôt REER	2000
Fiche de renseignements	1998
Fiche de renseignements	2008
Placement carrière été	1997
Bulletins trimestriels APSAM	2001
Formules et bordereau de soumission vierges	
Avis public Aurel Harvey	2000
Billets de réception de métal	2000
Publicité machine à terre	2000
Informations générales	1999
Publicité	1998
Document de références	1996
Bon d'expédition de SOLMAX	2000
Formulaire de demande d'assurances	2001
Quotes-parts cueillette des déchets RIDESCE	1997
Relevés de banque CIDES	1988

Journal de paie	1988
Comptes à payer, factures RIDESCE	1988
Quotes-parts cueillette municipale, enfouissement	
Sommaire T4 RIDESCE	1988-1989
Sommaire Relevé 1 RIDESCE	1988-1989
Relevé d'emploi, Guy Fortin, Marcellin Fortin	1988
Remises gouvernementales RIDESCE	1988
Relevés de banque CIDES	1984-1985
Comptes à payer, factures CIDES	1985
Taux cotisations CSST CIDES	1985-1986
Factures des contribuables CIDES	1984-1985
Ordre du jour CIDES	1984-1985
Guide pour le projet d'implantation LES	1985
Livre des salaires CIDES	1984
Remises gouvernementales fédérales et provinciales	1984
Remises gouvernementales fédérales et provinciales	1986
Talons de chèque CIDES	1983
Talons de chèque CIDES	1985
Sommaires T4 et Relevé 1 CIDES	1984
Factures contribuables CIDES	1987
Bordereau de dépôts CIDES	1986-1987
États des recettes et dépenses	1988-1999
Ordre du jour CIDES	
Factures CIDES	1974-1976
Factures CIDES	1978
Relevés de compte CIDES	1974-1976
Relevés de compte CIDES	1978
Dépôt CIDES	1973-1976
Déclaration impôts Service Sanitaires Charlevoix inc.	1974
Quotes-parts RIDESCE	1989
Dépôts RIDESCE	1987-1989
Déclaration des salaires	1989-1990
Régularisations RIDESCE	1989
Comptes à payer, factures RIDESCE	1989
Relevés de banque, chèques RIDESCE	1986
Relevés de banque, chèques RIDESCE	1989
Livre des salaires CIDES	1986
Relevés d'emploi CIDES	1986
Sommaires T4 et Relevé 1	1986
Taux de cotisation CIDES	1987
Dépôts CIDES	1983-1986
Chèques de paie CIDES	1986
Factures, comptes à payer CIDES	1986
Comptes à recevoir RIDES	1986
Factures contribuables et municipalités CIDES	1977-1986
Relevés de banque	1977
Talons de chèque salaires CIDES	1987
Talons chèque comptes à payer, salaires CIDES	1973-1982

Relevé de banque CIDES	1980-1982
Régularisations CIDES	1980
Déclaration des salaires CSST	1980-1983
Factures, comptes à payer CIDES	1981-1982
Remises gouvernementales fédérales et provinciales CIDES	1981-1982
Livre des salaires CIDES	1977-1982
Sommaires T4 CIDES	1980-1982
Factures des contribuables et municipales CIDES	1980-1982
Relevé d'emploi CIDES (Vianney Gauthier)	1980-1981
Taux de cotisation CSST CIDES	1983
Relevé d'emploi CIDES (Soviat Desbiens)	1982
Déclaration d'exonération de l'impôt CIDES (Lionel Carré)	1982
Déclaration des salaires CSST RIDESCE	1990-1991
Bordereaux de dépôts RIDESCE	1989-1990
Comptes à payer, factures	1990
Régularisations RIDESCE	1990
Factures, comptes à recevoir RIDESCE	1991
Sommaire Relevé 1 et T4 RIDESCE	1990
Relevé d'emploi CIDES (Jean-Pierre Murray)	1979
Talons de chèque CIDES	1982-1983
Factures Quotes-parts CIDES	1983
Remises gouvernementales	1982-1983
Livret de dépôt CIDES	1980-1983
Relevé de compte CIDES	1983
Factures comité CIDES	1982
Taux cotisation CSST CIDES	1984
Relevés de placement CIDES	1983
Comptes à payer, factures CIDES	1983
Livre des salaires CIDES	1983
Sommaires T4 CIDES	1983
Relevé de compte CIDES	1973
Dépenses dépotoir CIDES	1972-1973
Factures CIDES	1973
Journal de paie	2001
Conciliation bancaire	2001
Sommaire Relevé 1 et T4	2001
Déclaration annuelle CARRA	2001
Poste Canada envoi recommandé	1985
Poste Canada envoi recommandé	1990
Factures	1994
Relevés bancaires	1994
Comptes à payer	1994-1995
Factures Quotes-parts	1994
Sommaire des Relevé 1 et T4	1995
Sommaire des Relevé 1 et T4	2000
Prévisions budgétaires	1994
Déclaration salaires CSST	1995-1996
Relevé de placement	1995

Relevé de banque	1995
Factures Quotes-parts	1995
Factures	1995
Dépôts CIDES	1976-1980
États de comptes CIDES	1979
Brochure publicitaire Roche ass.	1977
Factures CIDES, comptes à payer	1979
Quotes-parts, factures CIDES	1979
Sommaire Relevé 1 et T4 CIDES	1979
Ordre du jour CIDES	08-06-1983
Ordre du jour CIDES	30-11-1983
Ordre du jour CIDES	Novembre 1973
Ordre du jour CIDES	15-02-1973
Ordre du jour CIDES	18-01-1973
Ordre du jour CIDES	21-12-1972
Ordre du jour CIDES	16-12-1972
Ordre du jour CIDES	19-10-1972
Ordre du jour CIDES	21-09-1972
Ordre du jour CIDES	24-08-1972
Ordre du jour CIDES	19-07-1972
Ordre du jour CIDES	18-05-1976
Ordre du jour CIDES	14-12-1976
Ordre du jour CIDES	27-11-1975
Ordre du jour CIDES	25-09-1975
Ordre du jour CIDES	20-03-1974
Ordre du jour CIDES	19-06-1974
Ordre du jour CIDES	25-09-1974
Ordre du jour CIDES	21-12-1978
Ordre du jour CIDES	21-11-1978
Ordre du jour CIDES	21-05-1986
Ordre du jour CIDES	21-11-1986
Ordre du jour CIDES	15-08-1977
Ordre du jour CIDES	06-12-1977
Ordre du jour CIDES	1986
Ordre du jour CIDES	1980
Ordre du jour CIDES	25-11-1981
Ordre du jour CIDES	06-08-1980
Ordre du jour CIDES	24-01-1980
Ordre du jour CIDES	19-05-1982
Ordre du jour CIDES	30-08-1982
Ordre du jour CIDES	15-12-1982
Ordre du jour CIDES	04-05-1982
Ordre du jour CIDES	08-05-1985
Ordre du jour CIDES	04-11-1984
Ordre du jour CIDES	25-07-1984
Talons de chèque et relevés de banque	1987
Comptes à payer	1987-1988

Remises gouvernementales	1987
T4-Relevé 1	
Correspondance PGMR	2003
Liste adresse des commerces avec superficie	
Contrat publicité annuelle 1992-1993	
Correspondance ville de Clermont, ré: collecte produits dangereux	
Liste des pourvoires et des détaillants (copie)	2002
Curriculum vitae	1994
Convocation assemblée générale R.C.M.	1992-1994- 1999-2000
Offre de services Polytec (évaluation des sites)	1994
Avis de cotisation conseil social et communautaire Charlevoix	1992-1993- 1994
Vision récupération (cycle de compostage)	
Correspondance Donohue indiquant quantité de déchets solides à déposer vers le site (4 voyages)	1993
Colloque mouvement pour l'agriculture Biologique	
Bon de commande BICC	1993
Bon d'achat Donohue	1992
Présentation de la société BSDV Canada	
Proposition sac de papier recyclé biodégradable- Papier	
Rouville	1992
Présentation système de gestion de déchets PDOX	
Conditions générales Donohue	1992
Ordre du jour rencontre PGMR	2001
Extrait Lois du Québec	2001
Questionnaire PGMR	
Facture Hydro-Québec	1991
Actions proposées PGMR brouillon	
Registre enfouissement	2004
Budget département GMR (copie)	2004
Contrat publicitaire	2000-2001
Liste des fournisseurs	
Ordre du jour séance conseil maires (copies)	2002-2004
Copies des PV MRC	2002-2004
Guides des prévisions budgétaires	1995-2002
Factures de conversion bilan	2000-2002
Analyse de l'eau	1997
Demande d'ouverture de compte MATREC	2003
Factures	2001-2004
Situation financière	2004
État des revenus et dépenses	1998-2002
Bon de commande Abitibi Consolidated	2001-2004- 2005
Suivi compte de banque	2001
Liste formation sur le compostage	2002-2006
Ordre de travail clôture	1997
Sommaire de compte Bell	2002
Tableau de compilation	2006

Offre de services divers	
Loi sur les normes du travail	1988
Coupons de pesée	1989
Ordre du jour CIDES	12-12-1985
Ordre du jour CIDES	19-09-1985
Remises de salaires	1985
Déclaration des salaires CSST	1986
Relevé d'emploi CIDES	1985
Sommaire Relevé 1	04-03-1986
Sommaire T4	04-03-1986
Livre des salaires CIDES	1985
Facture salaires	1985
Quotes-parts des municipalités	1990-1991-1992
Formule de soumission RIDESCE (refusée option 1)	1993-1994-1995
Soumission (enlèvement et transport des déchets refusés option 2)	1987-1988-1989
RCM	1997-1998
Relevé d'appels interurbains	1996
Facture renouvellement de revue	1996
Remises de salaires CIDES	1985
Talons de chèque	1987
Relevés de banque	Convo1987
Comptes à payer	1987-1988
Remises gouvernementales	1987
T4-Relevé 1	
Correspondance GMR avec présentation	2003
Liste adresse des commerces avec superficie	
Contrat publicité annuelle	1992-1993
Correspondance Ville de Clermont, RÉ : Collecte produits dangereux	
Liste des pourvoies et des détaillants (copies)	2002
Curriculum vitae	1994
Convocation assemblée générale R.C.M.	1992, 1994, 1999-2000
Offre de service Polygec (évaluation des sites)	1994
Avis de cotisation Conseil social et communautaire Charlevoix	1992-1994
Vision récupération (cycle de compostage)	
Correspondance Donohue indiquant quantité de déchets solides à disposer vers le site (4 voyages)	1993
Colloque : Mouvement pour l'agriculture biologique	
Bon de commande BICC	1993
Bon d'achat Donohue	1992
Présentation de la société BSDV Canada	
Proposition des sacs en papier recyclés biodégradables-Papier Rouville	1992
Présentation système de gestion de déchets PDOX	
Conditions générales Donohue	1992
Ordre du jour des rencontres de PGMR	2001
Extrait des lois du Québec	2001

Questionnaire PGMR	
Facture Hydro-Québec	1991
Actions proposées PGMR (brouillons)	
Registre enfouissement	2004
Budget département GMR (copie)	2004
Contrat publicitaire	2000-2001
Liste des fournisseurs	
Ordre du jour des séances du conseil des maires (copies)	2002-2004
Guides des prévisions budgétaires	1995, 2002
Facteurs de conversion (bilan)	2000, 2002
Analyse de l'eau	1997
Demande d'ouverture de compte MATREC	2003
Factures	2001, 2004
Situation financière	2004
État des revenus et dépenses	1998, 2002
Bon de commande Abitibi Consolidated	2001, 2004-2005
Suivi du compte de banque	2001
Liste de formation sur le compostage	2002, 2006
Ordre de travail (clôture)	1997
Sommaire de compte Bell	2002
Tableau de compilation	2006
Offre de service divers	
Loi sur les normes du travail	1988
Coupons de pesée	1989
Ordre du jour CIDES	12-12-1985
Ordre du jour CIDES	19-09-1985
Remises des salaires	1985
Déclaration des salaires CSST	1986
Relevé d'emploi CIDES	1985
Sommaire Relevé 1	04-03-1986
Sommaire T4	04-03-1986
Livre des salaires CIDES	1985
Factures salaires	1985
Quotes-parts des municipalités	1990-1992
Formule de soumission RIDESCE <u>refusée</u>	1993-1995
Soumission Enlèvement et transport des déchets <u>refusée</u>	1993-1995
RCM	1997-1998
Relevé d'appels interurbains	1996
Facture renouvellement de revue	1996
Remises des salaires CIDES	1985

11-04-11

**OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE POUR LA GESTION FONCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER ET DÉLÉGATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER (PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT, DG, DGA)**

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à l'ouverture d'un nouveau compte pour la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Bernard Maltais, préfet, monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant, monsieur Pierre Girard, directeur général, et madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, à signer tous documents relatifs à ce compte (chèques, effets bancaires, etc.).

c. c. Caisse populaire de La Malbaie

**11-04-12**      **AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154-04-06 DÉLÉGANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES-CADRES D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Raynald Godin qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, sera présenté un projet de règlement visant à modifier le règlement numéro 154-04-06 délégrant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

**11-04-13**      **OCTROI DU MANDAT DE RÉALISATION DE LA VENTILATION ET DU CHAUFFAGE DANS UN NOUVEAU LOCAL DE LA MRC**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de réalisation de la ventilation et du chauffage dans un nouveau local (technicien/technicienne juridique) de la MRC à Régulvar pour une somme de 4 557 \$ taxes incluses payable à même le budget « bâtiment MRC ».

**11-04-14**      **CONTRAT D'ÉVALUATION, DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (CONTRAT DE 3 ANS)**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'évaluateur-gérant pour une période de 3 ans, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et finissant le 30 juin 2014.

Il est également résolu de mandater la direction générale pour former un comité de sélection et d'analyse des soumissions.

**11-04-15**      **ACQUISITION D'UN PORTABLE POUR LE TRAITEMENT DES PROGRAMMES DE LA SHQ**

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'un portable pour le traitement des programmes de la SHQ au coût de 1 115 \$ plus taxes auprès des Services Info-Comm.

**11-04-16**      **OUVERTURE DE DEUX POSTES**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de procéder à l'ouverture des postes de préventionniste/coordonnateur régional en sécurité incendie à la MRC de Charlevoix-Est et d'opérateur de machinerie lourde au Lieu d'enfouissement technique (LET) à la suite des départs de deux employés occupant ces fonctions.



**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai 2006, le gouvernement promulguait le décret no 415-2006 concernant l'approbation du Programme relatif à l'implantation des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PDIRT);

**CONSIDÉRANT QUE** le 5 mars 2008, le gouvernement passait le décret no 179-2008 concernant l'approbation du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme prévoit les grandes orientations pour amorcer cette approche, notamment au niveau du fonctionnement des CRRNT, de la préparation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) réalisé par la CRRNT et de la mise en œuvre de ce PRDIRT;

**CONSIDÉRANT QU'**en octobre 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le premier ministre et responsable de la région de la Capitale-Nationale et la CRÉ ont conclu une entente spécifique permettant à la CRÉ de s'assurer du fonctionnement de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la Capitale-Nationale (CRNT) lui permettant de réaliser pour le 31 décembre 2010 le PDIRT;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce PDIRT s'appuie notamment sur une vaste consultation du milieu quant aux besoins et enjeux dans la région et sur la réalisation d'un portrait réalisé au moyen de fiches thématiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la CRÉ a tenu des consultations publiques sur le PDIRT en octobre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la CRNT a entériné les orientations, objectifs et actions de la version du PDIRT présentée au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** la CRÉ a entériné les orientations, objectifs et actions de la version du PDIRT présentée au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** le PDIRT a été déposé pour avis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune à l'intérieur des délais convenus, soit en décembre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PDIRT s'appuiera sur la signature d'une entente de mise en œuvre entre la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la CRÉ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les éléments du PDIRT qui concernent le territoire privé doivent préalablement être soumis à l'approbation des MRC, comme stipulé à l'énoncé du premier paragraphe de l'annexe 1 du document de constitution de la commission;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'approuver la version définitive du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Capitale-Nationale.

c. c. Madame Josée Tremblay, directrice générale, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

11-04-21

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210-04-11 ÉDICTANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 146-01-05 édictant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie du territoire de la MRC de Charlevoix-Est adopté par le conseil des maires le 25 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lesquelles ont été adoptées par le conseil des maires le 22 février 2011 (résolution numéro 11-02-26);

**CONSIDÉRANT** l'avis de conformité du ministre de la Sécurité publique délivré le 9 février 2011 à la MRC relativement aux modifications apportées au schéma;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 29 mars 2011 par la mairesse de La Malbaie, madame Lise Lapointe (résolution numéro 11-03-24);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et soit statué et décrété de ce qui suit :

**ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 210-04-11 édictant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie du territoire de la MRC de Charlevoix-Est ».

**ARTICLE 2. ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 146-01-05**

Le règlement numéro 146-01-05 édictant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, adopté le 25 janvier 2009 par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, est abrogé.

**ARTICLE 3. DOCUMENT JOINT AU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Les documents mentionnés ci-dessous sont joints au présent règlement comme s'ils étaient ici reproduits tout au long et en font partie intégrante. Ils composent dans son entièreté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC :

**Table des matières**

Chapitre 1 :	Introduction
Chapitre 2 :	Présentation du territoire
Chapitre 3 :	Situation de la sécurité incendie
Chapitre 4 :	Planification de la sécurité incendie après optimisation des ressources
Chapitre 5 :	Suivi de la planification
Chapitre 6 :	Rapport de consultations
Annexe 1 :	Plan de mise en œuvre
Annexe 2 :	Coût
Annexe 3 :	Dossier cartographique

**ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

c. c. M. Philippe Jobin, conseiller, ministère de la Sécurité publique  
M. Louis Lacroix, CAUCA  
Municipalités de la MRC  
MRC contiguës

**11-04-22**      **TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR LA RÉNOVATION DU GARAGE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) ET POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DE CLERMONT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de transférer 300 000 \$ prévu au budget de la valorisation des matières au poste de la collecte 3<sup>e</sup> voie au poste d'investissement, rénovation du garage au LET (150 000 \$) et au poste aménagement de terrain de l'écocentre de Clermont (150 000 \$) dans la section GMR Valorisation.

**11-04-23**      **ACHAT DE 16 TONNES D'ABATS-POUSSIÈRE À SEL WARWICK POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN D'ACCÈS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de faire l'achat de 16 tonnes d'abats-poussière à Sel Warwick au coût de 7 776 \$ plus taxes transport inclus, payable au budget de la GMR au poste de l'entretien du chemin d'accès LET.

**11-04-24**      **PAIEMENT DE LA REDEVANCE À L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de la redevance à l'enfouissement des déchets pour les mois de janvier, février et mars au MDDEP pour une somme de 43 420 \$ payable à même le budget de la GMR au poste redevances au MDDEP.

**11-04-25**      **OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT POUR LA RÉNOVATION DU GARAGE À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la mise aux normes du garage au lieu d'enfouissement technique est nécessaire pour assurer la sécurité des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** des rénovations importantes doivent être réalisées pour optimiser les fonctions du garage en terme d'accueil des usagés de l'écocentre et de l'opération des stations de traitement du lixiviat;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis pour ce projet de rénovation;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Architecte Normand Desgagnés est déjà mandatée pour la réalisation des plans d'architecture pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de réalisation des plans et devis de mécanique du bâtiment nécessaires pour la rénovation du garage au lieu d'enfouissement technique à Consultants Enviroconseil, au coût de 11 250 \$ plus taxes payable au budget de la

GMR au poste de la rénovation du garage et aménagement du terrain.

c. c. M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil  
M. Normand Desgagnés, Architecte

11-04-26

**OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DE CLERMONT SITUÉ AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'écocentre de Clermont situé au LET nécessite d'importants aménagements pour assurer un niveau de service adéquat et sécuritaire aux usagers;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis pour la construction de l'écocentre de Clermont situé au LET;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de réalisation des plans et devis de construction de l'écocentre de Clermont situé au LET au coût de 7 020 \$ plus taxes payable au budget de la valorisation GMR au poste de la rénovation du garage et aménagement terrain.

c. c. M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil

11-04-27

**APPEL D'OFFRES ANNUEL POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT (LET)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de fourniture de machinerie pour le LET vient à échéance le 31 mai 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de procéder à l'appel d'offres annuel pour la fourniture de machinerie pour le LET pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai 2012.

11-04-28

**FORMATION EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la formation continue des employés est une priorité pour la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le traitement des eaux usées (lixiviat) produites par les déchets représente des sommes importantes dans le budget de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les stations de traitement du LET et du LES représentent des investissements de plusieurs milliers de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu de la formation offerte par le Cégep Saint-Laurent est pertinent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, d'inscrire trois employés de la MRC de Charlevoix-Est à la formation de 2 jours sur le *Traitement des eaux usées municipales par lagunage (étangs aérés)* offerte au bureau de la MRC par le Cégep Saint-Laurent au montant approximatif de 1 620 \$ plus taxes.

**11-04-29**      **APPEL D’OFFRES RÉNOVATION DU GARAGE ET CONSTRUCTION DE L’ÉCOCENTRE AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats de réalisation des plans et devis pour la rénovation du garage et la construction de l’écocentre au LET sont octroyés;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux seront disponibles bientôt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d’autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à l’appel d’offres pour les travaux de rénovation du garage et la construction de l’écocentre au LET dès que les documents nécessaires à l’appel d’offres seront disponibles.

**11-04-30**      **CONTRAT DE GESTION PARASITAIRE, DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour procéder à un appel d’offres sur invitation (Déprédation D. L. et Maheu & Maheu) pour un contrat de gestion parasitaire à l’Aéroport de Charlevoix et au bâtiment d’accueil du Lieu d’enfouissement technique (LET).

**11-04-31**      **ACHAT D’UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de faire l’acquisition d’une assurance responsabilité civile chez AXA au coût de 2 193 \$ plus les taxes pour les administrateurs et dirigeants de la MRC de Charlevoix-Est pour la section Aéroport de Charlevoix.

**11-04-32**      **ESSAIS ROUTIERS À L’AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d’accepter l’entente négociée d’une somme de 3 000 \$ pour la tenue d’essais routiers à l’Aéroport de Charlevoix dans le cadre de l’émission RPM (Roulez avec Pierre Michaud) pour la saison 2011.

Il est également résolu, de mandater le directeur général, monsieur Pierre Girard, à signer ladite entente.

c. c. Mme Johanne Carrier, productrice déléguée de l’équipe de Productions RPM

**11-04-33**      **LABORATOIRE RURAL: ADHÉSION À L’ASSOCIATION TEMPO TERRITORIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de laboratoire rural de la MRC de Charlevoix-Est portant sur la conciliation travail – vie personnelle s’articule notamment autour du concept européen de « bureau des temps »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de laboratoire rural de la MRC, initialement connu sous le nom de « Conciliation travail – famille, travail atypique et milieu de vie rural » a été renommée « Agence des temps »;

**CONSIDÉRANT** l'existence de l'Association française *Tempo Territorial*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à une telle association permettrait à la MRC d'avoir accès à une mine de renseignements pertinents dans le cadre des travaux du laboratoire rural;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adhère à l'Association Tempo Territorial pour 2011-2012, au coût de 685 \$.

c. c. M. Denis Guérin, Carrefour action municipale et famille

11-04-34

**GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER : ACHAT DE COMPTEURS POUR LE SITE NUMÉRO 21M09-1**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC gère l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011;

**CONSIDÉRANT** les redevances associées à l'exploitation des sites de substances minérales de surface (SMS), soit 0,36 \$ la tonne métrique ou 0,68 \$ le mètre cube;

**CONSIDÉRANT QUE** le site numéro 21M09-1 situé sur le chemin Snigole à Clermont regroupe actuellement 7 exploitants;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'assurer une surveillance à ce site;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le même site, la Ville de Clermont perçoit des redevances de 0,52 \$ la tonne pour chaque exploitant;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et la Ville de Clermont pourront percevoir les redevances réelles associées au site 21M09-1 et pourront comparer les déclarations trimestrielles des exploitants avec les rapports trimestriels de PROMOTEK, le fournisseur du compteur;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a deux entrées distinctes à ce site;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à l'achat de deux compteurs pour le site 21M09-1 (chemin Snigole à Clermont) auprès de PROMOTEK, conjointement avec la Ville de Clermont, à un coût approximatif de 17 183 \$ (compteurs, rapports, etc.) réparti à parts égales entre la MRC et la Ville de Clermont.

c. c. Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

11-04-35

**ADOPTION DU CONTRAT DE SERVICES RELATIFS AUX SERVICES DE CERTIFICATION RELIÉS AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC assume, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC agit à titre d'émetteur dans le cadre du Registre du domaine de l'État (RDE);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a à transmettre, signer et chiffrer des demandes d'enregistrement au RDE;

**CONSIDÉRANT** les services rendus à la MRC par le ministre de la Justice en matière de certification dans le contexte d'utilisation des clés et certificats nécessaires pour transmettre, signer et chiffrer lesdites demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte le contrat de services, entre la MRC et le ministre de la Justice, relatifs aux services de certification reliés aux services électroniques de la MRC.

Il est également résolu de déléguer le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, pour signer le contrat au nom de la MRC de Charlevoix-Est et de déléguer la directrice générale adjointe, Mme Caroline Dion, à titre de représentante de la MRC aux fins de l'application du présent contrat.

c. c. Mme Carole Ferron, service de certification, ministère de la Justice

**11-04-36**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 10-04-25 par laquelle le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est renouvelle la convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour une période de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la durée de la convention de gestion territoriale a changé et n'est plus de 10 ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement ce qui suit :

- d'abroger la résolution numéro 10-04-25;
- d'adhérer au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté;
- d'accepter tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus aux fins de son application sur notre territoire;
- d'autoriser M. Bernard Maltais, préfet de la MRC, à signer une nouvelle convention de gestion territoriale.

c. c. M. Maxime Côté, conseiller en gestion du territoire public, direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**11-04-37**

**TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH DE LA MALBAIE INC.**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité au coût de 350 \$ pour le tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie, le 10 juin prochain au Club de golf Murray Bay.

- 11-04-38**      **6<sup>E</sup> ÉDITION DU PROJET COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE LA MALBAIE/CLERMONT**
- Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité « Partenaire Cadres » au coût de 500 \$ pour la 6<sup>e</sup> édition du projet Coopérative jeunesse de services de La Malbaie/Clermont.
- 11-04-39**      **CÉLÉBRONS LA BEAUTÉ DE PORT-AU-PERSIL, PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FÊTES DU 200<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**
- Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité « Partenaire Platine » au coût de 2 000 \$ pour les activités reliées aux fêtes du 200<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Port-au-Persil, qui se tiendront sous le thème *Célébrons la beauté de Port-au-Persil*.
- 11-04-40**      **TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE CHARLEVOIX-EST**
- Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire l'achat d'une publicité (logo sur un trou) pour le tournoi de golf du Club Optimiste de Charlevoix-Est le 28 mai prochain pour une somme de 200 \$ et de déléguer des élus pour participer à ce tournoi au coût de 160 \$ (2 golfs + 2 soupers).
- 11-04-41**      **DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA RANDONNÉE MOTO DI-TED (500 \$)**
- Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de contribuer financièrement pour une somme de 500 \$ pour la 7<sup>e</sup> édition de la « *Randonnée moto DI-TED* ».
- 11-04-42**      **GRAND BAL MARITIME, 11 JUIN 2011, DÉLÉGATION DU PRÉFET**
- Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer le préfet, M. Bernard Maltais, au Grand bal Maritime du Musée maritime de Charlevoix avec la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, le 11 juin 2011 au Fairmont Manoir Richelieu.
- Il est également résolu d'acheter deux (2) billets pour une somme de 250 \$/personne.
- 11-04-43**      **CONCOURS DE SOMMELLERIE DIVINDÉFI : DÉLÉGATION DU PRÉFET**
- Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de déléguer le préfet, monsieur Bernard Maltais, en effectuant l'achat de 2 billets au coût de 100 \$ chacun pour le grand Gala DiVIN défi, le 29 avril prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu.
- 11-04-44**      **INTRODUCTION DES DINDONS SAUVAGES AU QUÉBEC**
- Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'appuyer la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FQCP), pour l'introduction de l'espèce du dindon sauvage sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**11-04-45****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de procéder à la levée de la séance à 15 h 5.

---

Bernard Maltais  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier